



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES À LA CAP du 4 NOVEMBRE 2010

CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES – CHEFS DE SIE-C - HEA

Madame la présidente,

Cette CAP intervient au lendemain du vote de la réforme des retraites, contestée par 70% des français qui la considère injuste et inefficace. Le président de la république ne doit pas promulguer cette loi, qui a pour seul objectif d'obtenir une bonne note de la part des agences de notation.

Pour la CGT, si une vraie réforme est indispensable, dans les faits celle votée ne pérennise pas le système par répartition mais va le mener à l'asphyxie. C'est pourquoi nous exigeons l'ouverture des négociations sur nos propositions alternatives de financement des retraites.

Par delà l'avenir des retraites, c'est bien la question de l'emploi des seniors et des jeunes qui est posée.

A cet égard les chiffres publiés le 26 octobre 2010 sont éloquentes : en un an le chômage des plus de 50 ans a progressé de 16,6% et seulement 39 % des 55/64 ans travaillent. Quant aux autres, beaucoup sont réduits à un chômage d'attente pendant des années ou aux minima sociaux. Comment ne pas comprendre que le report de l'âge de la retraite suscite la colère ?

Parallèlement, mettre fin à la retraite à 60 ans, entraînera des difficultés supplémentaires pour l'accès des jeunes au marché du travail.

Pas plus que les plans d'austérité qui, en France et partout en Europe, enfonce les économies dans la crise, la poursuite des politiques qui sacrifient l'emploi, les salaires et la protection sociale constituent des choix inacceptables pour les salariés.

Les organisations syndicales, en fixant un nouveau rendez-vous le 6 novembre prochain entendent maintenir la pression sur le gouvernement et prolonger le mouvement social multiforme et intergénérationnel en cours.

Il doit être dit aussi dans cette enceinte que l'importance de ce mouvement social et son soutien dans l'opinion publique témoignent du rejet d'une évolution de la société régressive pour les salariés et dans laquelle la compétition pour la satisfaction des intérêts financiers privés prime sur l'humain et le collectif.

Les cadres et les agents de la DGFIP, qui expriment déjà une grande lassitude des conditions difficiles, parfois éprouvantes dans l'exercice des missions, constatent avec inquiétude qu'ils devront travailler plus longtemps.

S'agissant de notre CAP, la réforme des retraites, si elle est promulguée, aura un impact immédiat sur les mouvements de conservateurs des hypothèques et des comptables. En effet, les collègues qui pensaient pouvoir prendre leur retraite à partir de 60 ans devront rester plus longtemps sur leur poste, voire jusqu'à 67 ans pour partir sans décote, ce qui n'est pas synonyme de taux plein.

LA SITUATION DES CH

Lors de la cap du 17 février dernier, nous vous avons alerté sur les risques que les suppressions d'emplois faisaient subir à la mission de la publicité foncière. Six mois ont suffi pour que se concrétisent les craintes exprimées alors.

Fait significatif : le président de l'AMC a interpellé le directeur général sur la situation très préoccupante de la mission.

Les éléments statistiques produits attestent de ces difficultés ; dérapage important du délai fichier, puisque 190 bureaux affichaient au 30 septembre un délai supérieur à 30 jours. Le QSF2 lui-même n'est plus assuré partout à 100%. Dans toutes les directions, cette dégradation est diagnostiquée comme la conséquence de l'effet conjugué des suppressions d'emplois, du renouvellement des effectifs suite aux départs en retraite et bien sûr à une reprise du flux, variable selon les bureaux.

Se rajoutent les dysfonctionnements informatiques suite à la nouvelle version de FIDJI, « téléactes » dont le taux de pénétration évolue très lentement, en particulier dans les départements ruraux. Le constat de cette dégradation malgré une bonne productivité décourage les collaborateurs, en particulier les chefs de contrôle, d'autant que ceux-ci ont majoritairement œuvré à la mise en place de nouvelles méthodes de travail qui souvent doivent être abandonnées lorsque la CH n'a plus les moyens de mener de front toute la chaîne du traitement.

Ajoutons que la difficulté à mettre à jour le fichier a une incidence directe sur la rémunération des collègues, en particulier les titulaires de bureaux ruraux qui perçoivent des rémunérations inférieures à leur grade antérieur.

PERSPECTIVES

L'ensemble de l'encadrement est en attente de la tenue des groupes de travail sachant que les règles et le classement des postes comptables, doivent être connus d'ici la fin de l'année, pour être opérationnels au 1^{er} septembre 2011.

Le calendrier prévu ne peut que susciter des craintes.

Craintes que ces règles soient définies sans concertation, que faute d'une évaluation précise, complète et concertée de l'existant et des attentes des

cadres dans le nouveau statut, le nouveau dispositif de carrière soit moins valorisant pour telle ou telle catégorie de cadres issus de chacun des réseaux.

A cet égard, Mme la Présidente, nous insistons tout particulièrement sur les reports incessants de diffusion des documents relatifs aux règles de gestion de la catégorie A/A+. Nous voulons du temps nécessaire pour formaliser notre propre réflexion. Nous craignons véritablement une négociation au rabais, menée tambour battant et nous ne nous permettant pas de faire valoir notre argumentaire.

En particulier, il nous semble illusoire de prétendre régler de manière efficiente le classement de tous les postes comptable de la DGFIP en une seule journée.

Avez-vous des précisions à nous apporter sur la méthode de concertation qui sera retenue ?

En ce qui concerne les conservations des hypothèques, nous prenons acte avec satisfaction du transfert de la responsabilité civile des conservateurs à l'Etat, y compris pour les litiges dont l'origine est antérieure au 1^{er} janvier 2013.

Sur l'exercice des missions, nous rappelons qu'en conclusion du groupe de travail sur la publicité foncière du 23 octobre 2009, M. FENET s'était engagé à organiser une réunion métier une fois par an. A ce jour, aucune n'est programmée.

Cette réunion serait l'occasion d'éclairer les conservateurs actuellement en poste, comme les autres cadres susceptibles d'être nommés, sur la situation du réseau ainsi que sur leur propre avenir après le 1^{er} janvier 2013 :

Les discussions devraient porter notamment sur :

- ▶ le resserrement du réseau et fusions éventuelles de service ;
- ▶ les indices attribués aux services de publicité foncière ;
- ▶ les rémunérations et garanties pour les titulaires au 1^{er} janvier 2013 ;
- ▶ les règles de gestion : nominations, mutations... ;
- ▶ le « passage » du statut de conservateur au nouveau statut de chef de service comptable ;
- ▶ la situation des chefs de contrôle.

Lors de la dernière CAP le 17 février 2010, M. GARDETTE, président de la CAP, avait évoqué la période transitoire en distinguant trois périodes :

- ▶ la 1^{ère} période jusqu'au dernier trimestre 2011, aucun changement ;
- ▶ 2^{ème} période : jusqu'au 31 décembre 2012, il conviendra de redéfinir les nouveaux grades pouvant accéder aux CH ;
- ▶ 3^{ème} période : à compter du 1^{er} janvier 2013, après l'extinction du grade, les conservateurs seront intégrés soit dans le statut d'AFIP, soit sur des emplois comptables. Il avait également annoncé qu'une réflexion sera engagée sur « d'éventuelles » garanties de rémunération.

Mme la Présidente, pouvez-vous nous donner un éclairage sur le calendrier de discussion, voire sur des pistes de solution, en particulier sur la période transitoire qui va concerner les prochains mouvements ?

LES AUTRES POSTES COMPTABLES

Nous reviendrons sur la situation des postes comptables lors de la prochaine CAP des IDEP.

Néanmoins, nous voulons attirer votre attention, puisque cette CAP est aussi celle des SIE-C et des SIE HEA sur les conditions de travail très difficiles dans les SIE , consécutives entre-autres à :

- ▶ l'abaissement du seuil des téléprocédures,
- ▶ la généralisation de GESPRO,
- ▶ l'absence de formation lors de la mise en place de la réforme de la TP (CET/CVAE/TASCOM/CFE),
- ▶ la fermeture inopinée de la plateforme TOSCANE,
- ▶ les sous-effectifs chroniques,
- ▶ l'absence de soutien de l'administration centrale,
- ▶ les effets de la crise économique (forte augmentation des procédures collectives, difficultés de recouvrement).

Parallèlement, avec la suppression des SIEC, le réseau comptable de la filière fiscale a vu disparaître son principal soutien technique.

Pour autant, cette disparition n'est absolument pas compensée par les pôles FIPRO dès lors qu'ils sont

constitués bien souvent avec des effectifs squelettiques, en perpétuelle mutation, surtout en RIF.

Le directeur général dans son message du 5 octobre a voulu apporter du baume au cœur des agents des SIE, en soulignant les efforts qui leur avaient été demandés. Pourtant, il s'est gardé de prendre l'engagement qui seul permettrait d'espérer, celui de l'arrêt des suppressions d'emploi, alors même que se profile la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux, qui va encore mobiliser les SIE, à plus ou moins long terme.

Dans ce cadre, comme à propos des CH, les élus du syndicat CGT de la DGFIP veulent mettre solennellement en garde la direction générale sur les conséquences désastreuses que pourraient avoir d'autres suppressions d'emplois dans les SIE.

Enfin, s'agissant de la responsabilité des comptables, sujet que vous connaissez bien, nous tenons à dénoncer fermement l'amendement introduit par le député Michel BOUVARD, au projet de loi concernant la réforme des juridictions financières et visant à mettre à la charge des comptables une amende proportionnelle au traitement dont ils bénéficient en cas de mise en débet.

Cette initiative se situe dans la droite ligne des propos du premier président de la Cour des comptes qui avaient déjà suscité l'émoi des comptables publics. L'inquiétude des comptables de la DFFIP ne peut qu'être renforcée tant l'exercice de leur mission est fragilisée :

- ▶ par les suppressions d'emplois,
- ▶ la prise en charge de la mission d'assiette et de nouveaux impôts ou missions.

A cet égard, quelle sera la position de la DGFIP ?

LES MOUVEMENTS

Concernant les mouvements CH, nous faisons plusieurs constats :

Nous relevons une diminution de l'attractivité des postes, due au contexte démographique associé à d'autres causes, différentes selon les catégories ;

Corrélativement, les mouvements sont plus fluides et nous nous félicitons que de nombreux collègues, puissent bénéficier de promotions .

En ce qui concerne les CH 1, 2 et 3, la désaffectation est due au contexte spécifique de la fusion et de la création des grades d'AFIP et d'AGFIP ainsi que de la situation démographique.

Sur l'attribution des postes en promotion, en particulier pour les directeurs divisionnaires postulant sur les CH3, nous nous interrogeons sur les critères d'attribution, en particulier l'avis du délégué. Comment un délégué, particulièrement celui de la RIF peut-il porter un jugement éclairé sur un conservateur des hypothèques que la plupart du temps, il n'a jamais vu ?

D'autre part, nous souhaitons que les avis des délégués soient connus des candidats, à l'instar de ceux des directeurs, puisqu'ils sont si déterminants.

Pour les CH6, la faible rémunération des postes, la double résidence ainsi que le délai de séjour pour accéder à une CH 5 obligent les titulaires des postes à « supporter » cette situation 18 mois minimum. Cette contrainte décourage bon nombre d'IP, qui bénéficient par ailleurs de la revalorisation indemnitaire et sont en attente des nouvelles règles d'accès aux postes comptables surindiciés.

Nous notons avec satisfaction que cette situation permet à 18 Idep de bénéficier d'une promotion sur une CH. Par ailleurs, nous prenons acte que les nominations des Idep ont été prononcées à l'ancienneté.

Plus problématique est la situation des CH5 qui ne sont pas toutes pourvues en raison de trois facteurs essentiellement :

- ▶ délai de séjour sur les CH6 ;
- ▶ limitation au délai d'un an en accès direct pour les IP ;
- ▶ absence d'attrait des CH5 pour les directeurs divisionnaires.

Pour les prochains mouvements, il sera nécessaire de réexaminer les délais de séjour ainsi que les conditions d'ouvertures éventuelles aux Idep.

L'apparition de nombreuses vacances aggrave les difficultés de gestion des postes. Elles accroissent la charge de travail des agents et des chefs de contrôle, pour lesquels l'attractivité de la fonction est du domaine du passé. Elles compliquent également le fonctionnement des directions qui se trouvent dans l'obligation de nommer des intérimaires parmi les cadres.

C'est pourquoi, s'agissant des engagements de départ, alors que notre organisation syndicale les a toujours soutenus, nous souhaitons que soit instaurée une certaine souplesse dans leur gestion. Ainsi, les demandes de ceux qui souhaitent prolonger de quelques mois leur activité, doivent être examinées en prenant en considération ce nouveau contexte de vacances et d'ouverture de nouvelles possibilités de promotion.